



Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce montant est déterminé à partir de la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Ce seuil ne correspond pas à un « minimum vital » destiné à assurer la survie de l'individu, il ne s'agit que d'une convention statistique permettant les comparaisons spatiales et temporelles. Les données disponibles ne permettent pas de calculer un taux de pauvreté pour la petite couronne. La carte présentée se réfère donc à la moyenne régionale (Ile-de-France : 15,6 %, France métropolitaine : 14,7 %).